

RUN CASSIS 2010 (04-05-06 juin)



Descriptif du voyage **Départ de : Annecy -concession HD** **à 9 heures 00**

Jour	Etapes	aller 450km
Ven 4 juin	Direction Grenoble ; Jonction avec certains possible à Eydens (Grenoble) Rte Napoleon, Corps (Déjeuner), Digne, les Mées, Aix Pce , Arrivée Cassis hotel vers 18H30 ; resto le soir	
Sam 5 juin	Matinée libre, visite en bateau des calanques ou du village Départ Moto 11H30 vers calanque de Sormiou (déjeuner) Retour sur Cassis hotel identique ; resto le soir	boucle de 80 km
Dim 6 juin	Départ Cassis 9H30 direction Corniche de Marseille , Côte bleue, Alpilles, la Sorgue (déjeuner) , puis les Gorges de la Nesque, Sederon, Laragne , la Vallée du Buech, Lus la croix haute, Grenoble Arrivée Annecy 19H 20H Retour#480 km	

Montant de l'inscription : **185 Euros** pour 2 nuits d'Hotel /Ch Double ou
2 personnes dans la même chambre

Prestations, Budget *Ce prix ne comprend pas les petits déj ,il faudra rajouter 9 Euros/pt déj; Les taxes
de séjour à l'hotel / pers/jour #1 E ; Les repas du midi et du soir seront à régler
au fur et à mesure. Le prix moyen des repas est voisin de 25 à 30 Euros/ pers*

Passager :

Responsable sortie : J-Claude Valentin Tél. 06 83 02 42 58 Email jclaudeval@wanadoo.fr

Retournez cette inscription au chapter avec votre règlement. Etablir le (les) chèques à l'ordre de :

« Alpes Spirit Organisation »

RESPONSABILITES : Permis de conduire et assurance, dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé. **Code de la route** : tous les participants doivent respecter le code de conduite suivant le pays dans lequel ils évoluent. **Renonciation au droit de recours** : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. Tous les membres du HOG et leur (s) invité (s) participent volontairement et à leurs propres risques aux activités du Chapter affilié au HOG. Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Compagny, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captains sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur (s) invités (s) ne peuvent en aucun cas intenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens. **Alcool et stupéfiants** : les membres doivent respecter le code civil français et à l'étranger, la législation applicable.

Conducteur	Nom	Prénom
2^e Conducteur ou passager	Nom	Prénom
Adresse		
Code postal	Ville	Tél.
Montant total de la participation : €		
Conducteur <i>Lu et approuvé, signature :</i>	2 ^e Conducteur ou passager <i>Lu et approuvé, signature</i>	Email

